Département de l'Ariège COMMUNE D'ILLARTEIN

MAIRIE D'ILLARTEIN
Tél/Fax. 05 61 04 71 84
Village - 09800 Illartein
mairie.illartein@orange.fr

Département de l'Ariège

AR_2026_025
ARRETE

Arrêté municipal de circulation temporaire - Société IRISSE

Le Maire de la Commune d'Illartein,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société IRISSE sise 5 Avenue d'Aulot 09200 Saint-Girons représentée par M. ADER Didier en date du 10 novembre 2026 qui souhaite effectuer des travaux d'élagage des lignes FT sur le Rald GBT SRO3 en occupant temporairement le domaine public sur la route forestière du Moussaou, Chourcq et Clot du Chourc.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du 23/11/2026 au 04/12/2026 de 08h00 à 16h30, la société IRISSE représentée par M. ADER Didier est autorisée à procéder à des travaux d'élagage des lignes FT sur le Rald GBT SRO3 en occupant temporairement le domaine public sur la route forestière du Moussaou, Chourcq et Clot du Chourc.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- circulation : alternat manuel à l'aide des piquets K10.

Article 4

La signalisation sera mise en place par la société.

Article 5

La société IRISSE est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6

Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Castillon en Couserans et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à Illartein

Le 20/11/2026

Le Maire
LAHILE Daniel

MAIRIE D'ILLARTEIN (ARIEGE)